



Indemnité de résidence

Par poulette54300

Bonjour,

Je suis actuellement Adjoint des Cadres Hospitalier.

Je suis mise à disposition à 100% d'un établissement public hospitalier depuis plus de 10 ans.

Ma résidence administrative=établissement employeur=établissement d'origine est situé en zone 1 : Pas de droit à indemnité de résidence

Mon lieu de travail quotidien=établissement d'accueil est situé en zone 2 : Indemnité de 1% du traitement brut.

Mon salaire m'est versé par mon établissement d'origine mais mon établissement d'accueil rembourse mon salaire à mon établissement d'origine.

L'indemnité de résidence ne m'a jamais été versée.

Ai je droit à cette indemnité? Un effet rétroactif est il possible?

Ma DRH me fait savoir qu'il n'est pas possible de me verser cette indemnité car mon bulletin de salaire est établi par mon établissement d'origine.